



**UNIVERSITÉ DE
MONTPELLIER**



APPEL À CANDIDATURES PROGRAMME DOCTORAL UM-CNRS LIBAN :

QUESTIONS FREQUEMMENT POSÉES

Q : Qui est éligible ?

Est éligible tout candidat ayant la nationalité libanaise depuis plus de 10 ans, âgé de moins de 30 ans à sa première année de thèse (seule l'année de naissance est prise en compte), et ayant 14/20 (système français) ou 85/100 (système anglo-saxon) comme moyenne générale en deuxième cycle universitaire (M1+M2 ou équivalent).

Q : Comment les étudiants peuvent-ils candidater ?

Les étudiants souhaitant candidater doivent avoir établi le contact avec leurs co-directeurs de thèse en France et au Liban pour postuler à l'appel. Si vous recherchez un directeur de thèse à l'Université de Montpellier, veuillez consulter [la liste des structures de recherche \(laboratoires\)](#). Une fois que vous avez trouvé le laboratoire qui vous intéresse, vous devez contacter un enseignant-chercheur travaillant sur votre sujet d'intérêt et lui proposer de soutenir votre candidature dans le cadre de la bourse. Vous discuterez directement avec l'enseignant-chercheur de votre projet de thèse et formulerez le sujet de thèse. C'est votre co-directeur de thèse qui déposera votre candidature auprès de son École doctorale à l'UM, qui transmettra ensuite votre candidature au [Service Coopération](#) et au [CNRS-L](#).

Q : Quelles sont les conditions pour répondre à l'appel à candidatures dans le laboratoire français ?

Avant de déposer un dossier pour répondre à l'appel, il faut s'assurer que le laboratoire français d'accueil auquel le lauréat sera rattaché soit sous tutelle de l'UM. Le lauréat doit être inscrit à l'UM, sinon le co-financement ne pourra pas se faire. Le co-directeur de thèse à l'UM peut être rattaché à l'UM ou à un autre organisme.

Q : Sous quel format faut-il déposer le dossier de candidature ?

Le dossier candidature est transmis par l'École doctorale au Service Coopération en format scan par mail. Néanmoins, il est conseillé de vérifier auprès de l'École doctorale si un dossier papier est requis à des fins internes.

Q : En quelle langue il faut rédiger la candidature ?

Le dossier est rédigé de préférence en français. Si cela n'est pas possible, il peut être rédigé en anglais de manière exceptionnelle. Il n'est pas possible d'écrire en deux langues simultanément sous peine d'irrecevabilité de la candidature.

Q : Est-ce que l'envoi même de la candidature par l'ED est considéré comme pré-accord ?

Il est conseillé de joindre l'attestation de soutien des directeurs de laboratoire UM/Liban et pré-accord des Écoles doctorales au moment du transfert au Service Coopération.

Q : Quel est le montant de la bourse ?

Pendant le séjour en France 2 100 € brut/mois.

Pendant le séjour au Liban 3 500 000 livres libanaises/mois.

Q : Pourquoi la codirection requiert la présence du doctorant 18 mois en France et 18 mois au Liban ?

Il s'agit d'une condition convenue avec l'établissement partenaire libanais dans le cadre du programme doctoral cofinancé.

Q : Qui contacter pour l'établissement du contrat doctoral ?

A la suite de l'annonce du résultat, pour enclencher l'établissement du contrat doctoral le co-directeur de thèse français transmet le calendrier des séjours en France et au Liban, le sujet de thèse, le nom des co-directeurs de thèse à la [DRH](#) à la [DRED](#). Dans un deuxième temps, le lauréat leur transmettra le certificat de scolarité.

Q : Qui contacter pour avoir l'attestation de financement doctoral ?

Le lauréat/ le co-directeur de thèse peuvent contacter le Service Coopération pour l'établissement de l'attestation de financement doctoral (courant septembre).

Q : Qui contacter pour établir la convention de codirection internationale de thèse ?

En septembre le lauréat dépose son dossier d'inscription au secrétariat de l'ED, puis l'ED le transmet à la DRED. La DRED finalise l'inscription du doctorant à l'UM, envoie l'e-mail d'autorisation d'inscription avec le certificat de scolarité et établit la convention de codirection.

Q : Qui contacter pour établir le visa scientifique ?

Dès le mois de septembre, le laboratoire d'accueil peut contacter le [Service Mobilité](#) pour toute question sur les modalités d'obtention d'un visa scientifique.